

# Sept bonnes raisons de déposer dans HAL Lyon 3

## 1 - Une plus grande visibilité de mes travaux scientifiques

À la différence des bases de données payantes, les publications déposées dans HAL sont repérables par les moteurs de recherche, notamment Google, Google Scholar, BASE... Hal est également moissonnée par la plateforme Isidore permettant l'accès aux données numériques des sciences humaines et sociales.

## 2 - Un meilleur impact scientifique de mes travaux

Des études scientifiques établissent une corrélation claire entre le taux de citations et dépôt en archive ouverte ou libre accès :

- Étude de Science-Metrix et 1science (2016)
- Etude de Plos-One (2010)
- Étude de Scientometrics (2009)

## 3 - Une saisie unique pour différents documents. Déposer vos publications dans Hal vous permet de créer et d'alimenter

- des rapports (bilans bibliographiques HCERES, rapports d'activité..)
- votre CV
- votre site web ou la page de votre laboratoire (en créant une page dynamique)

## 4 - Des services personnalisés

- Alimentation de vos logiciels de gestion de références bibliographiques (Zotero, Endnote...)
- Export de listes de publications, avec ExtrHAL
- Fourniture de statistiques de consultation pour vos publications ou celles de votre laboratoire.
- Création d' alertes pour être informé des publications de vos collègues

## 5 - Une protection juridique de mes travaux

Tout document publié dans une archive ouverte est protégé par le droit d'auteur. En outre, HAL permet de prouver l'antériorité scientifique (grâce à la date du dépôt) et la paternité du document (grâce à l'identifiant unique auquel il est rattaché).

## 6 - La pérennité des fichiers et des accès

- Pérennité des liens : les URL uniques et pérennes fournies par HAL permettent des citations stables.
- Pérennité des fichiers et des formats : tous les documents déposés dans HAL sont conservés sur les serveurs du CINES, ce qui garantit l'accès à long terme aux fichiers, ainsi que la pérennité des formats. Les sites web des laboratoires et pages personnelles de chercheurs n'offrent pas les mêmes garanties.

## 7 - Un accès libre, gratuit et immédiat à la recherche

## 7 idées reçues autour de HAL

### **Idée reçue n°1 - Déposer dans HAL, c'est long et compliqué**

Le dépôt dans HAL ne prend que quelques minutes, et vous fait gagner du temps en permettant une saisie unique pour différents documents : rapports (notamment HCERES), CV, page web, listes bibliographiques... De plus, la BU peut vous aider dans votre démarche. (lien vers la page « services offerts par la BU)

### **Idée reçue n° 2 - Déposer dans Hal, c'est s'exposer au risque de plagiat**

Loin de favoriser le plagiat, la publication dans HAL assure une visibilité à votre production, qui sera donc plus difficilement plagié. La date de publication assure l'antériorité scientifique et la paternité de votre article est

assurée par l'identifiant unique.

**Idée reçue n° 3- Publier en Open access m'oblige à céder mes droits d'auteur**

Tout document déposé dans HAL est protégé par le droit d'auteur. Le fait que les articles soient disponibles en libre accès n'a pas d'incidence sur leur régime juridique. HAL permet en outre aux auteurs de choisir une licence creative commons pour la diffusion de leurs articles en libre accès, ce qui permet d'en définir les utilisations autorisées.

**Idée reçue n° 4 -Le contrat signé avec l'éditeur m'en empêche**

L'article 30 de la loi pour une République numérique autorise les auteurs d'articles scientifiques à en déposer dans HAL la version acceptée pour publication, quel que soit le contrat signé avec l'éditeur. Si votre document ne se trouve pas dans le cadre défini par la loi, pensez à vérifier sur Héloïse ou Sherpa/Romeo la politique de l'éditeur à ce sujet. Il est très fréquent que celui-ci accepte le dépôt dans une archive ouverte.

**Idée reçue n° 5 -Les articles présents dans HAL ne sont pas validés**

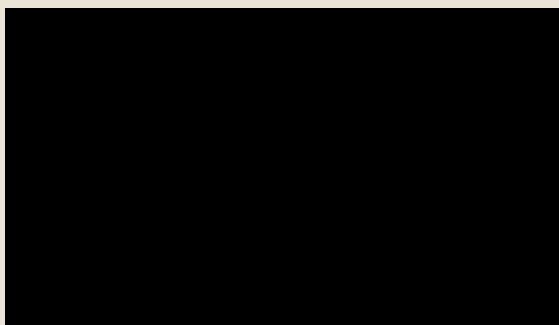
La grande majorité des articles déposés dans HAL sont des versions acceptées pour publication par une revue, et ont donc été évalués par un comité de lecture.

**Idée reçue n°6 -HAL ne possède pas l'aspect social des sites comme Academia ou Researchgate**

Il est vrai que HAL n'offre pas les avantages d'un réseau social de chercheurs, comme peuvent le faire Academia ou Researchgate. En revanche, ces sites sont des plateformes privées qui ne garantissent ni la pérennité des données déposées, ni la gratuité de l'accès aux contenus et aux services qu'elles proposent. Mais rien ne vous empêche de déposer vos fichiers dans HAL, puis de les signaler dans votre réseau social favori via des liens.

**Idée reçue n°7 -Inutile de publier dans les archives ouvertes, puisque les articles sont déjà accessibles dans les bibliothèques universitaires**

Les abonnements aux bases de données et aux ressources électroniques contenant des articles scientifiques en texte intégral coûtent très cher aux bibliothèques, qui ne peuvent donner accès à l'ensemble de la production scientifique. En outre, d'autres utilisateurs ayant besoin d'accéder aux ressources scientifiques n'ont pas nécessairement accès aux services proposés par les bibliothèques : chercheurs de pays en voie de développement, entreprises, ONG, amateurs éclairés ou encore tout citoyen qui participe par ses impôts au financement de la recherche.



A télécharger

Plaquette HAL

[Qu'est ce que l'archive ouverte Hal ?](#)

[Déposer dans Hal](#)

[Hal : les services offerts par les BU](#)

## Contactez-nous

[Laurent Gallet](#)

[Jean-luc de Ochandiano](#)

Mise à jour : 3 janvier 2019